

République Française

Département du Finistère

Commune de St POL de LEON

## ENQUÊTE PUBLIQUE

*Du 17 novembre au 19 décembre 2014*

**Objet :**

**ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
DE LA COMMUNE DE SAINT POL DE LEON**

# RAPPORT D'ENQUETE

**Commissaire Enquêteur**

*Pierre RANNOU*

*4, rue du Commandant Le Jeune*

*29410 Pleyber-Christ*

# **SOMMAIRE**

## **A- RAPPORT D'ENQUETE**

### **1 – GENERALITES SUR LE PROJET**

1.1 Préambule

1.2 Objet de l'enquête

1.3 Composition du dossier

### **2 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

2.2 Publicité et affichage

2.3 Chronologie de l'enquête

### **3- EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

### **4- EXAMEN DES AVIS DES PPA**

### **5- AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

### **6- CLOTURE DE L'ENQUETE**

### **7- CONCLUSIONS**

### **8- DOCUMENTS ANNEXES**

## **B- AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

## **C- CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMIS- SAIRE ENQUETEUR**

# **RAPPORT du COMMISSAIRE ENQUETEUR**

## **1- GENERALITES SUR LE PROJET**

### **1.1- Préambule:**

Cette enquête sur l'actualisation du zonage d'assainissement est conjointe à l'enquête publique sur l'élaboration du PLU. Les deux sujets comportent le même numéro de dossier. Certaines pièces du dossier peuvent être communes, comme l'Evaluation Environnementale. Dans le déroulement global des deux enquêtes certaines réponses peuvent être aussi être communes, comme les réponses des PPA.

J'ai choisi de traiter les deux sujet à part dans un souci de simplification.

### **1.2- Objet de l'enquête:**

La commune de St Pol de Léon, 6 711 habitants en 2015, dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis son approbation, par le conseil municipal, en date du 25 septembre 1986.

Elle appartient à la Communauté des Communes du Pays Léonard, créée le 20 octobre 1994. Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Léon a été approuvé le 13 avril 2010 et exécutoire le 27 juin 2010.

Par la délibération du 24 septembre 2014 le conseil municipal a prescrit l'approbation du zonage d'assainissement, dans le cadre de la révision du POS (Plan d'Occupation du Sol) en vue de sa transformation en PLU (Plan Local d'Urbanisme) – voir annexe 1 -

L'ouverture de l'enquête publique a été décidée par arrêté du maire – arrêté N°2014-36 – du 29 octobre 2014 - voir annexe 3 -.

### **1.3- Le Dossier:**

#### **1.3.1- Composition du dossier :**

Le dossier soumis à l'enquête comprend les pièces suivantes:

- La délibération, du 24 septembre 2014, du conseil municipal, prescrivant l'approbation du zonage d'assainissement
- L'arrêté du maire prescrivant l'ouverture de l'enquête publique – arrêté N°2014-36 – du 29 octobre 2014
- Le rapport de présentation, en date de mai 2014, réalisé par le bureau d'étude SAFEGE – agence de Rennes -
- La carte de zonage
- L'évaluation environnementale et son résumé non technique

- L'avis de l'Autorité Environnementale, en date du 29 septembre 2014
- Les avis émis par les personnes publiques associées
- Le registre d'enquête publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur

L'ensemble du dossier a été mis à la disposition du public, sur le site web de la mairie de Saint Pol de Léon.

### **1.3.2- Analyse :**

Le rapport de présentation comprend 8 sections :

- Préambule
- Présentation générale de St Pol de Léon : localisation, démographie et topographie
- Le Plan Local d'urbanisme : zones, orientation générale avec ouverture de 52 ha à l'urbanisation (dont 18 ha pour l'activité agricole)
- Le dispositif d'assainissement existant : le zonage, l'assainissement collectif et non collectif
- Le raccordement des nouvelles zones urbanisables
- Les choix retenus : estimation des charges supplémentaires vers la station d'épuration et la nouvelle carte de zonage
- L'assainissement non collectif
- L'avertissement aux usagers

Le document graphique est constitué d'une carte au 1/7500°

L'Avis de l'Autorité Environnementale, en date du 29 septembre 2014. C'est un avis sans observation, pour l'ensemble du projet de PLU, dont le zonage d'assainissement.

Les avis des PPA (Personnes Publiques Associées):

- Le préfet, en date du 26 septembre 2014
- Le Conseil Général, en date du 30 septembre 2014
- La CCI de Morlaix, en date du 10 septembre 2014
- La Chambre d'Agriculture, en date du 16 septembre 2014
- Le Comité Régional de Conchyliculture, en date du 30 septembre 2014. Ce comité a apporté un complément en cours d'enquête, enregistré sous courrier N° C8 et observation 39, le 11 décembre 2014
- Le Syndicat Mixte du Léon (SCoT / PLH), en date du 29 septembre 2014
- L'Institut National de l'Origine et de la Qualité, en date du 21 juillet 2014
- Le Syndicat Mixte des Bassins du Haut Léon (SAGE)
- La CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles), en date du 3 octobre 2014
- La Communauté des Communes du Pays Léonard, en date du 7 octobre 2014
- La Commune de Roscoff, le 30 septembre 2014

Seulement deux réponses des PPA abordent le sujet du zonage d'assainissement : la préfecture et le CRC (Comité régional de Conchyliculture).

## **2- ORGANISATION et DEROULEMENT de l'ENQUETE PUBLIQUE**

### **2.1- Désignation du Commissaire Enquêteur :**

Suite à la demande de Monsieur Le Maire de SAINT POL de LEON, de nommer un Commissaire Enquêteur, j'ai été désigné, tout d'abord en tant que commissaire enquêteur suppléant, par le Président du Tribunal Administratif de Rennes :

- décision du 14/10/2014
- dossier N° E14000208 / 35

Puis, **suite au décès de Roger MILIN, commissaire enquêteur titulaire**, j'ai été désigné en tant que titulaire, par le Tribunal Administratif de Rennes – annexe 2:

- décision du 12/11/2014
- dossier N° E14000208 / 35

pour mener l'Enquête Publique qui a pour objet : « Elaboration du plan local d'urbanisme et actualisation du zonage d'assainissement à Saint Pol de Léon »

Cette enquête, prescrite par arrêté municipal du 29 octobre 2014 – *annexe 3* -, s'est déroulée du lundi 17 novembre au vendredi 19 décembre 2014.

### **2.2- Publicité et affichage :**

La publicité réglementaire 15 jours avant le début de l'enquête :

- **Dans 2 journaux régionaux**, avant le début de l'enquête: *Ouest-France* et *Le Télégramme* le 1<sup>er</sup> novembre 2014 - *voir annexe 4* –

- **Affichage à la mairie** de Saint Pol de Léon, dans le hall d'entrée principale, et sur la porte d'entrée du service de l'Urbanisme, qui donne sur le parvis de la mairie - *annexe 5* -.

- **Affichage à la Maison des Services**, sur les vitrines, rue des Carmes,

- **Panneaux dans 8 endroits choisis et répartis sur la commune – fig.2** -. Ces affiches étaient au format réglementaire A2 et de couleur jaune et placées dans des endroits visibles et réputés « passants » – *voir plan et photos en annexe 5* -.

A noter cependant que le texte du titre « enquête publique », inscrit sur les affiches, était écrit en caractères de dimension inférieure à 2 cm, mais supérieur à 1 cm. Voir l'avis du commissaire enquêteur dans la partie B du rapport.

**Un rappel** de l'enquête a été publié dans les deux journaux *Ouest-France* et *Le Télégramme*, la première semaine de départ de l'enquête, en date du 19 novembre 2014 – *annexe 4* -

Par ailleurs l'enquête a été annoncée :

- **dans le Bulletin Municipal** : « Le SPI » qui paraît tous les 15 jours : le N°115 du 12 novembre au 2 décembre 2014, le N°116 du 2 décembre au 16 décembre et le N°117 du 16 décembre au 13 janvier 2015 – *annexe 6* -

- **dans la presse en rubrique locale**, dans l'Ouest-France le 14 novembre 2014 et dans le Télégramme le 13 novembre 2014 – *annexe 7* – :

Un contrôle de la présence de l'affichage, dans les 11 lieux définis, a été réalisé par huissier de justice. Dès la mise en place le 31 octobre 2014, dès le début de l'enquête le 19 novembre 2014, et en fin d'enquête le 17 décembre 2014 – *voir rapports en annexe 8* -

### **2.3- Chronologie de l'enquête :**

- 12 novembre 2014 : suite au décès de Roger MILIN, commissaire enquêteur titulaire, je reçois la désignation du Président du Tribunal Administratif de Rennes, pour son remplacement, en tant que titulaire.

- 12 novembre 2014 : entretien en mairie avec l'adjoint à l'Urbanisme, la direction générale des Services et la responsable du service Urbanisme.

- samedi 15 et dimanche 16 novembre : après une première prise de connaissance des dossiers je me rends sur place pour découvrir la commune de St Pol de Léon.

- dimanche 16 novembre : préparation des documents pour ouverture de l'enquête.

- lundi 17 novembre : ouverture de l'enquête et première permanence.

Il n'y a pas eu de réunion publique pendant l'enquête.

J'ai réalisé 7 permanences du 17 novembre au 19 décembre 2014:

<b>Date des permanences</b>	<b>Horaires</b>
lundi 17 novembre 2014	9H00 – 12H00
mardi 25 novembre (jour de marché)	9H00 – 12H00 13H30 - 16H30
samedi 29 novembre	9H00 – 12H00
mercredi 3 décembre	13H30 – 16H30
jeudi 11 décembre	13H30 – 16H30
lundi 15 décembre	9H00 – 12H00
vendredi 19 décembre	13H30 – 16H30

Les permanences se sont déroulées à la mairie dans les locaux du service de l'Urbanisme. Les cheminements étaient bien indiqués à partir de l'extérieur et du hall d'accueil, en cas de fermeture de la porte, permettant un accès direct de l'extérieur. Un local dédié était aménagé avec mobilier et affichages des documents graphiques au mur.

L'ensemble des dossiers était à la disposition du public, à partir du site web de la mairie, sur la rubrique urbanisme. Voici le bilan des consultations de la page web durant la durée de l'enquête, c'est-à-dire du 17 novembre au 19 décembre 2014 :

<b>Rubrique consultée</b>	<b>Nombre d'accès</b>
Permanences	49
Evaluation environnementale	18
Avis de l'autorité environnementale	15
Dossier du zonage d'assainissement	<b>30</b>
Sommaire	7
Arrêté de mise à l'enquête	10
Récapitulatif des pièces	11

La participation du public était en outre possible par courrier postal. Enfin une urne était également à disposition dans le hall d'entrée de la mairie.

### **3- EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein.

Au total 2 observations ont été enregistrées. Voici le détail :

-N°1 : M. LE BOT Kerfissiec : le quartier est raccordable depuis 1999. Pour l'instant rien n'est fait et les installations individuelles saturent en hiver.

-N° 2 : Mme LE BERQUIER épouse LE MOINE : lors de travaux ou réfection de voirie, prévoir d'effectuer des contrôles de conformité des habitations riveraines, ou profiter pour réaliser le branchement.

### **4- EXAMEN DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**

Les seuls avis émis sur le zonage d'assainissement émanent de la préfecture et du Comité Régional de Conchyliculture.

-PREFECTURE DU FINISTERE : conclue qu'il y a adéquation entre les zones destinées à l'urbanisation et celles desservies par l'assainissement collectif ou favorable à l'assainissement individuel.

-Comité Régional de Conchyliculture : rappelle la nécessité de maîtriser l'assainissement des eaux usées. C'est une source possible de pollution bactériologique. Il pose aussi des questions d'ordre technique.

### **5- AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

Le 29 septembre 2014 le préfet a adressé, à la mairie de Saint Pol de Léon, l'avis de l'autorité environnementale. C'est un **avis sans observation**, l'Autorité Environnementale n'ayant émis aucune observation dans le délai de trois mois.

## **6- CLOTURE DE L'ENQUETE**

La clôture de l'enquête, par le commissaire enquêteur, a eu lieu le vendredi 19 décembre à 16H30. Une copie du registre a été remise, à l'attention de Monsieur le Maire. Le commissaire enquêteur a récupéré les registres et le dossier.

J'ai reçu les représentants de la commune, sur rendez-vous, en mairie le mercredi 24 décembre 2014. Il s'agissait de Monsieur Jézéquel adjoint, accompagné de Mme Creignou DGS, Mme Colléau et M.Floch du service Urbanisme. Je lui ai remis la synthèse des observations. Voir le tableau de synthèse et le tableau des observations, signés conjointement par le pétitionnaire et le commissaire enquêteur - *annexe 10* -.

Je n'ai pas reçu de mémoire en réponse ;

Le rapport, les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, ainsi que le dossier complet avec les registres et les pièces annexes au registre, ont été expédiés à Monsieur le Maire de Saint Pol de Léon **le vendredi 6 février 2015**.

La mairie adressera un double du rapport et des conclusions au Préfet du Finistère conformément à l'article 5 de l'arrêté, du maire, prescrivant l'enquête.

Une copie a été adressée, ce jour, au Tribunal Administratif de Rennes, par mes soins.

## **7- CONCLUSION**

Si les conditions de mise en place de l'enquête ont pu paraître perturbantes pour le commissaire enquêteur, compte tenu de sa désignation 5 jours avant l'ouverture de celle-ci, suite au décès du commissaire enquêteur titulaire Roger MILIN, le dialogue avec la commune a permis un déroulement tout à fait normal de l'enquête.

Cette enquête, conjointe avec l'enquête « Elaboration du PLU », s'est déroulée dans la sérénité. Avec 2 dépositions, on observe une participation très faible de la population.

Fait à Pleyber-Christ le 02 février 2015

Le Commissaires enquêteur

Pierre Rannou